
États financiers du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

31 décembre 2019 et 31 décembre 2018

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
États de la situation financière	3
États des résultats nets et des autres éléments du résultat global	4
États des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.....	5
États des flux de trésorerie.....	6
État des titres en portefeuille au 31 décembre 2019	7
Notes complémentaires.....	8-16

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts rachetables du
Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal (le « Fonds »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2019 et 2018, et les états des résultats nets et des autres éléments du résultat global, des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 8 avril 2020

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A125888

Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

États de la situation financière

au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts rachetables en circulation et les montants par part rachetable)

	2019	2018
	\$	\$
Actif		
Encaisse	11 062	7 529
Placements	295 365	254 946
	306 427	262 475
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	306 427	262 475
Nombre de parts rachetables en circulation		
Solde au début	250 322,272	226 744,570
Contributions	20 493,081	26 743,146
Distributions réinvesties	7 977,589	12 172,217
Retraits	(13 475,122)	(15 337,661)
Solde à la fin	265 317,820	250 322,272
Actif net par part rachetable	1 154,943	1 048,548

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil


_____, administrateur


_____, administrateur

Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal
États des résultats nets et des autres éléments du résultat global

Exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts rachetables en circulation et les montants par part rachetable)

	Notes	2019	2018
		\$	\$
Revenus			
Intérêts		6	22
Dividendes		30	—
Revenus nets de société en commandite		184	86
Revenus de fonds communs de placement		9 556	9 741
		9 776	9 849
Charges			
Honoraires de gestion	3	1 424	1 300
Revenus nets de placement		8 352	8 549
Gains nets à la cession de placements		1 529	4 163
Variation de la juste valeur non réalisée sur les placements		25 828	(16 819)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		35 709	(4 107)
Nombre moyen de parts rachetables en circulation		250 397,416	230 916,435
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part		142,609	(17,786)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal**États des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables**

Exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens)

	2019	2018
	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début	262 475	254 177
Contributions, distributions réinvesties et retraits		
Contributions	23 593	29 780
Distributions réinvesties	9 214	12 762
Retraits	(15 350)	(17 375)
	17 457	25 167
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	35 709	(4 107)
Distributions effectuées au profit des investisseurs	(9 214)	(12 762)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin	306 427	262 475

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

États des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens)

	2019	2018
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	35 709	(4 107)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Gains nets à la cession de placements	(1 529)	(4 163)
Variation de la juste valeur non réalisée sur les placements	(25 828)	16 819
Acquisitions nettes de placements	(13 062)	(30 954)
	(4 710)	(22 405)
Activités de financement		
Contributions	23 593	29 780
Retraits	(15 350)	(17 375)
	8 243	12 405
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	3 533	(10 000)
Encaisse au début	7 529	17 529
Encaisse à la fin	11 062	7 529

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

État des titres en portefeuille

au 31 décembre 2019

(en dollars canadiens, sauf le nombre de parts)

	Nombre de parts	Coût moyen	Juste valeur
		\$	\$
Fonds communs de placement (92,9 %)			
Fonds de revenus fixes (35,4 %)			
Fonds d'obligations univers indiciel Mercer	7 428 754	77 890 359	75 022 987
Fonds de revenu fixe de croissance Mercer	2 567 428	28 687 035	28 816 817
Fonds de marché monétaire Mercer	457 558	4 575 578	4 575 578
HRS Holdings Ltd.	278	35 898	—
		<u>111 188 870</u>	<u>108 415 382</u>
Fonds d'actions canadiennes (13,3 %)			
Fonds d'actions canadiennes indiciel WindWise	4 054 078	37 205 047	40 932 680
Fonds d'actions mondiales (44,2 %)			
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité Mercer	1 484 789	25 109 679	29 000 895
Fonds d'actions de marchés émergents indiciel SSgA	591 243	21 458 614	23 325 931
Fonds d'actions internationales à faible capitalisation indiciel SSgA	540 618	11 373 966	11 851 045
Fonds d'actions mondiales ESG UBS	76 247	8 850 000	15 080 150
Fonds d'actions internationales Mercer	1 345 253	13 289 648	14 651 155
Fonds d'actions américaines indiciel Mercer	1 308 856	17 651 820	14 689 291
Fonds d'actions américaines à faible capitalisation indiciel SSgA	158 284	13 720 071	11 714 879
Fonds spécifiques d'actions mondiales RBC	773 388	12 927 099	15 047 665
		<u>124 380 897</u>	<u>135 361 011</u>
Total des fonds communs de placement		<u>272 774 814</u>	<u>284 709 073</u>
Société en commandite (3,5 %)			
Fonds d'immobilier Greystone	804 833	10 223 995	10 655 352
Trésorerie et autres éléments d'actif net (3,6 %)			<u>11 062 416</u>
Actif net (100,0 %)			<u>306 426 841</u>

Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

Notes complémentaires

31 décembre 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

1. Description du Fonds

Le Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal (le « Fonds ») a été créé en vertu des lois de la province du Québec par une déclaration de fiducie datée du 5 juillet 2001.

Le Fonds est domicilié au Canada et l'adresse de son siège social est la suivante :
505, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 1000, Montréal, Québec, H2Z 1Y7.

La Fondation du Grand Montréal (la « FGM ») agit en qualité de gérant du Fonds, le Trust Banque Nationale, en qualité de fiduciaire et Mercer Global Investments Canada Limited (« Mercer »), en qualité de gestionnaire externe principal.

Ces états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 8 avril 2020.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Base d'évaluation

Ces états financiers ont été préparés sur la base de la juste valeur.

Fonds d'investissement

Le Fonds est une entité d'investissement selon l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (IFRS 10), car les conditions suivantes sont respectées :

- a) le Fonds obtient des capitaux de plusieurs investisseurs dans le but de gérer leurs avoirs;
- b) le Fonds déclare à ses investisseurs que son activité d'investissement a pour objectifs de générer du rendement et de procurer des revenus d'investissement, conformément à sa mission;
- c) le Fonds mesure et évalue la performance de ses investissements sur une base de juste valeur.

Instruments financiers

Comptabilisation initiale

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti.

Classement et évaluation subséquente

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds classe ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net. L'encaisse est classée dans la catégorie coût amorti.

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, classé comme passif financier, est présenté à la valeur de rachat, qui se rapproche de la juste valeur.

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation des placements

Les placements sont présentés à la juste valeur dans l'état de la situation financière. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

- Les fonds communs de placement n'ont pas de prix coté sur un marché actif. La juste valeur est basée sur la valeur des parts établie par le gestionnaire des fonds, qui est déterminée en fonction de la juste valeur des actifs nets sous-jacents de chaque fonds.
- Le fonds d'immobilier n'a pas de prix coté sur un marché actif. La juste valeur est établie par le gestionnaire des fonds et est basée sur des techniques reconnues d'évaluation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.
- La juste valeur des titres du marché monétaire correspond à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus.

Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie provenant des actifs financiers ont expiré ou si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété a été transférée. Les passifs financiers sont décomptabilisés si l'obligation indiquée dans le contrat est retirée, annulée ou échue.

Constatation des revenus de placement

Les opérations sur les placements sont comptabilisées à la date de transaction. Les revenus de fonds communs de placement sont comptabilisés au moment où ils sont gagnés. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les gains et les pertes à la cession de placements ainsi que la variation de la juste valeur non réalisée sur les placements sont calculés selon la méthode du coût moyen.

Attribution aux porteurs de parts rachetables

L'attribution aux porteurs de parts rachetables des revenus nets et des gains nets en capital réalisés à la cession de placements est calculée au dernier jour d'évaluation de la période indiquée ci-après. À ce moment, ces montants sont payés aux porteurs de parts rachetables du Fonds inscrits au jour d'évaluation précédent, au prorata des parts rachetables qu'ils détiennent.

Revenus nets de placement
Gains nets en capital réalisés

Attribution mensuelle
Attribution annuelle
en décembre de chaque année

Évaluation des parts rachetables

La valeur unitaire des parts rachetables est déterminée au dernier jour ouvrable de chaque mois, en divisant la valeur liquidative nette du Fonds par le nombre total de parts rachetables en circulation à cette date.

2. Méthodes comptables (suite)

Conversion des devises

La juste valeur des placements et des autres éléments d'actif en devises sont converties en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle du Fonds, au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière.

Les achats et les ventes de placements de même que les revenus de placement en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou les pertes de change réalisés sont inscrits aux résultats de l'exercice et présentés à titre de gains ou de pertes à la cession de placements. Les gains ou les pertes de change non réalisés sont inscrits aux résultats de l'exercice et sont inclus dans la variation de la juste valeur non réalisée sur les placements.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux IFRS, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur le montant de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables présenté et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés dans les revenus et les charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Jugements importants

Les paragraphes qui suivent traitent des jugements importants que doit poser la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Fonds, qui ont l'incidence la plus significative sur les états financiers.

Classement des parts

Selon l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables doit être classé en tant que passif dans l'état de la situation financière du Fonds, à moins que toutes les conditions du classement à titre de capitaux propres ne soient réunies. L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présenté au passif.

Entité d'investissement

Il a été déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement conformément à l'IFRS10, *États financiers consolidés*, et par conséquent, les placements dans d'autres fonds communs de placement et dans des sociétés en commandites sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Une entité d'investissement est une entité qui : obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, a pour mission de fournir des services de gestion d'investissements, déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-value en capital et/ou de revenus d'investissement, et évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur. Le jugement le plus important ayant permis de déterminer que le Fonds répond à la définition présentée ci-dessus est celui selon laquelle la juste valeur est utilisée comme principal critère d'évaluation pour apprécier la performance de la quasi-totalité des investissements du Fonds.

Incertitude relative aux estimations

L'information sur les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après.

2. Méthodes comptables (suite)

Juste valeur des instruments financiers

Le Fonds a pris position lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur. Les IFRS stipulent alors que le Fonds doit déterminer le cours en considérant le caractère le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances. La direction a pris position que lorsqu'une telle situation se produit, les placements sont évalués au cours acheteur.

De plus, la direction exerce son jugement dans le choix d'une technique d'évaluation appropriée des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les techniques d'évaluation utilisées sont les techniques couramment appliquées par les acteurs du marché.

3. Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion facturés par le gérant du Fonds, qui totalisent 1 423 645 \$ (1 300 455 \$ en 2018), représentent des honoraires annuels d'administration équivalant à 0,5 % (0,5 % en 2018) de la juste valeur des fonds, payables par tranches mensuelles au prorata du nombre de jours dans le mois. Ces frais servent au paiement des honoraires des gestionnaires, du fiduciaire et de diverses charges.

4. Impôts sur le revenu

Le Fonds répond à la définition de la fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité des résultats nets du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains nets à la cession de placements au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts rachetables de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat.

Le Fonds peut être assujéti à des retenues d'impôts sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global.

5. Instruments financiers et gestion des risques financiers

Les activités d'investissement du Fonds l'exposent à certains risques financiers. Le gérant du Fonds minimise ces risques en confiant la gestion du portefeuille du Fonds à des conseillers en placement d'expérience qui voient à la gestion quotidienne selon les événements du marché et la politique d'investissement du Fonds.

Le Fonds a déterminé que les placements dans des fonds communs de placement sont considérés comme des entités structurées non consolidées. Le Fonds peut investir dans des entités structurées non consolidées pour atteindre ses objectifs de placement. Les fonds communs de placement sont gérés par des sociétés de gestion d'actif et appliquent différentes stratégies de placement en vue d'atteindre leurs objectifs. Les placements du Fonds dans des fonds communs de placement sont assujettis aux conditions de chaque fonds commun de placement et sont potentiellement soumis au risque de prix de marché en raison des incertitudes entourant les valeurs futures des fonds communs de placement. Le risque maximal de perte auquel est exposé le Fonds en raison de ses entités structurées non consolidées correspond à la valeur comptable totale de ces fonds communs de placement tel qu'ils sont présentés à l'état des titres en portefeuille.

5. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)*Risque de marché*

Le risque de marché est le risque d'une perte résultant de la variation des prix du marché, des taux d'intérêt ou des taux de change.

a) Risque de prix

Le risque de prix est le risque de variation dans la valeur d'un instrument financier résultant d'un changement dans les prix du marché causé par des facteurs spécifiques au titre, à son émetteur, ou par tout autre facteur touchant un marché ou un segment de marché.

Le Fonds est exposé au risque de prix puisque tous ses investissements sont exposés à la volatilité des facteurs de marché et au risque de perte en capital. Le risque maximal auquel sont exposés les instruments financiers est égal à leur juste valeur.

L'incidence est présentée dans l'hypothèse où le rendement de l'indice de référence du fonds augmenterait ou diminuerait de 10 %, toutes choses étant égales par ailleurs.

Cette incidence est présentée selon une corrélation historique sur 36 mois entre la fluctuation du rendement du fonds et de l'indice de référence.

En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart peut être important.

	2019		2018	
	Incidence sur l'actif net et les résultats	Pourcentage de l'actif net	Incidence sur l'actif net et les résultats	Pourcentage de l'actif net
	\$	%	\$	%
Composition de l'indice de référence du Fonds*	24 881 859	8,1	22 310 384	8,5

* En 2019, la composition de l'indice de référence était la suivante : Indice Composé S&P/TSX (14 %) – Indice FTSE Canada Univers obligataire (25 %) – Indice Russell 2000 (4 %) – Indice MSCI Monde (20 %) – Indice MSCI EAFE (5 %) – Indice MSCI Marchés Émergents (8 %) – Indice Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada (2 %) – MSCI EAEO faible capitalisation (4 %) – Indice RUSSELL 1000 (5 %) – Indice JP Morgan GBI – EM Diversifié Global (5 %) – BOFA/ML Obligations mondiales à rendement élevé (5 %) – ABIC/indice immobilier canadien IPD (3 %).

En 2018, la composition de l'indice de référence était la suivante : Indice Composé S&P/TSX (14 %) – Indice FTSE Canada Univers obligataire (26 %) – Indice Russell 2000 (4 %) – Indice MSCI Monde (20 %) – Indice MSCI EAFE (5 %) – Indice MSCI Marchés Émergents (8 %) – Indice Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada (2 %) – MSCI EAEO faible capitalisation (4 %) – Indice RUSSELL 1000 (5 %) – Indice JP Morgan GBI – EM Diversifié Global (5 %) – BOFA/ML Obligations mondiales à rendement élevé (5 %) – ABIC/indice immobilier canadien IPD (2 %).

5. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)*Risque de marché (suite)*

b) Risque de taux d'intérêt

Les changements dans les taux d'intérêt offerts par le marché exposent les titres à revenu, comme les obligations, au risque de taux d'intérêt. Le Fonds, détenant des titres à revenu, est donc exposé à ce risque puisque les taux d'intérêt en vigueur sur le marché ont une incidence sur la juste valeur des titres à revenu.

Le Fonds détient majoritairement des participations dans des fonds communs de placement détenant des titres de créances. La juste valeur de ces participations peut donc être exposée à ce risque indirectement.

c) Risque de change

Les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises ont une incidence sur la valeur, en dollars canadiens, des titres étrangers détenus par le Fonds. Le tableau qui suit présente la quantification du risque de change lié au portefeuille de placements détenu par le Fonds et libellé en devises étrangères :

	2019		2018	
	Juste valeur	Pourcentage de l'actif net	Juste valeur	Pourcentage de l'actif net
	\$	%	\$	%
Devises				
Dollar américain	47 590 425	16,0	37 219 862	14,6
Euro	3 123	0,0	—	—
Franc suisse	4 552	0,0	—	—

Dans l'hypothèse où le dollar canadien s'apprécierait ou se déprécierait de 5 % par rapport à toutes les autres devises, toutes choses étant égales par ailleurs, l'actif net et les résultats du Fonds auraient engendré une variation de 2 379 905 \$ (1 860 993 \$ au 31 décembre 2018).

Le Fonds détient également des participations dans des fonds communs de placement détenant des titres étrangers. La juste valeur de ces participations peut donc être exposée à ce risque indirectement.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un engagement avec le Fonds ne soit pas respecté par la contrepartie d'un instrument financier. Le Fonds détient des participations dans des fonds communs de placement détenant des titres de créance. La juste valeur de ces participations peut donc être exposée à ce risque indirectement. Conformément à la politique de placement du Fonds, le risque de crédit est surveillé régulièrement par le gérant du Fonds.

Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

Notes complémentaires

31 décembre 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

5. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque qu'une entité éprouve des difficultés à respecter ses obligations ou ses engagements et fasse subir une perte financière à l'autre partie. Les porteurs de parts rachetables peuvent procéder au rachat de leurs parts rachetables chaque jour d'évaluation. Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, au moins 90 % des actifs d'un portefeuille doivent être composés de placements liquides négociés sur les marchés actifs et dont le Fonds peut se départir facilement. Puisque le Fonds investit dans des marchés actifs, il peut vendre ses éléments d'actif dans de courts délais. Le Fonds maintient un niveau d'encaisse et de placements à court terme que le gérant trouve suffisant afin de maintenir les liquidités nécessaires.

Hiérarchie des niveaux

Aux fins de la présentation de l'information sur les instruments financiers, ces derniers doivent être présentés selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie à trois niveaux est établie selon les critères suivants :

Niveau 1 – justes valeurs basées sur les cours de marché actifs pour un instrument identique;

Niveau 2 – justes valeurs basées sur les cours de marché pour un instrument semblable ou basées sur des techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables;

Niveau 3 – justes valeurs basées sur des techniques reconnues d'évaluation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur. Le tableau qui suit présente la répartition des titres détenus par le Fonds selon leur niveau.

				2019
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Fonds communs de placement	—	284 709 073	—	284 709 073
Société en commandite	—	—	10 655 352	10 655 352
Total des placements	—	284 709 073	10 655 352	295 364 425

				2018
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Fonds communs de placement	—	248 998 297	—	248 998 297
Société en commandite	—	—	5 947 328	5 947 328
Total des placements	—	248 998 297	5 947 328	254 945 625

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018, il n'y a eu aucun transfert de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

Notes complémentaires

31 décembre 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

5. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Rapprochement des évaluations à la juste valeur du niveau 3 des instruments financiers

Le tableau suivant ne présente que des actifs financiers.

	\$
Solde au 1 ^{er} janvier 2018	1 969 568
Acquisitions	3 797 838
Variation de la juste valeur non réalisée	179 922
Solde au 1 ^{er} janvier 2019	5 947 328
Acquisitions	4 361 822
Variation de la juste valeur non réalisée	346 202
Solde au 31 décembre 2019	10 655 352

6. Gestion du capital

Le Fonds définit son capital comme étant ses actifs moins ses passifs (ajustés afin de prendre en compte certains facteurs). L'objectif du Fonds dans sa gestion du capital est de maintenir une structure optimale et de préserver les actifs du Fonds afin qu'il puisse poursuivre ses activités.

Le Fonds détient suffisamment d'actifs pour remplir ses obligations financières lorsqu'elles se présentent. Le Fonds surveille son capital et est tenu de maintenir un niveau minimal de capital en conformité avec les exigences réglementaires. Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018, le Fonds respecte ces exigences.

7. Opérations entre parties liées

Par l'entremise du Fonds, la FGM, gérante du Fonds, gère également ses propres fonds, en plus des fonds qui lui sont confiés par diverses entités. La juste valeur des fonds gérés par le Fonds pour la FGM et le nombre de parts rachetables s'établissent comme suit :

	2019		2018	
	Nombre de parts rachetables	Juste valeur	Nombre de parts rachetables	Juste valeur
		\$		\$
Fonds appartenant à la FGM	153 696,937	177 511 202	138 952,469	145 690 968
Fonds confiés à la FGM par diverses entités	111 620,883	128 915 639	111 369,803	116 784 141
	265 317,820	306 426 841	250 322,272	262 475 109

Il n'y a pas d'employés au sein du Fonds. Par conséquent, la rémunération des principaux dirigeants du Fonds a été établie comme étant la tranche de la rémunération payée aux dirigeants de la FGM afin de gérer les activités du Fonds, en fonction du temps y ayant été consacré. La rémunération des principaux dirigeants relative aux activités du Fonds est constituée de salaires uniquement pour un montant de 226 577 \$ (212 608 \$ en 2018).

8. Événement postérieur à la date de clôture

Le contexte économique mondial et celui des marchés financiers ont beaucoup changé au début de 2020. La propagation du virus COVID-19, qualifiée de pandémie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) le 11 mars 2020, a amené bon nombre de gouvernements à mettre en place des mesures exceptionnelles pour en freiner la progression. Ces événements annoncent un revirement de la conjoncture économique et suscitent beaucoup d'incertitude pour l'économie mondiale, ce qui a entraîné des fluctuations importantes des marchés financiers qui ont fait varier la juste valeur des placements et de l'actif net du Fonds entre la date de fin d'exercice, le 31 décembre 2019, et la date d'approbation des états financiers, le 8 avril 2020.